

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RODEREN
SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe KIPPELEN, Maire.

Date de la convocation :

06 décembre 2022

Date d'affichage :

07 décembre 2022

Présents : Mmes et MM.

Éric SOENEN, Béatrice TESTUD, Emmanuelle RUFF, Marc WILLEMANN, Jocelyne SOURD, Lucile ZUSSY, Anatole FUCHS, Anne-Marie TSCHIRHART, Marion FUCHS, Stéphanie HALLER.

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Suffrages exprimés : 13

Votes Pour : 13

Votes Contre : 0

Abstentions : 0

Excusé(s) :

M. Régis MAÎTRE

Mme Fanny WEIGEL

M. Éric HUMBERT

M. Jean-Sébastien INEICH

Procurat(s) :

M. Éric SOENEN

M. Christophe KIPPELEN

DEC20221512_001

Objet de la délibération : Décision de virement de crédit n° 2

Monsieur Éric SOENEN, Adjoint aux finances, explique que le crédit pour dépenses imprévues est employé par Monsieur le Maire qui doit rendre compte au Conseil Municipal, à la première séance qui suit l'ordonnancement de chaque dépense, de l'emploi de ce crédit.

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget de la commune.

En date du 06 octobre, afin de couvrir les frais de démolition de la grange attenante au bâtiment situé au 78 rue de Rammersmatt dans le cadre du déplacement d'un poteau électrique par ENEDIS, le Maire a décidé des virements de crédits suivants :

Fonctionnement

Article	Dépenses Opération	Montant
022	Dépenses imprévues	- 4 800,00
678	Autres charges exceptionnelles	+ 4 800,00
	Total	0

Roderen, le 16/12/2022

Le Maire, Christophe KIPPELEN

Anatole FUCHS, Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 19/12/2022
et publication ou notification du 20/12/2022